



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

FLASH INFO N° 21 du 20 décembre 2010

Contrôle Technique : frappe à froid et rappel du calendrier, SP98

Chers Amis,

Louis Lamiré, chargé des questions de réglementation, nous informe sur la frappe à froid.

Tout véhicule doit être muni d'une plaque "constructeur" portant de manière apparente sa Marque, le type, et le numéro d'identification dit précédemment N° dans la série du type. (Article R.317-9 du Code de la Route).

Sur les véhicules récents, le numéro d'identification est reproduit en frappe à froid sur un élément essentiel et indémontable du véhicule. En revanche sur les véhicules anciens, cette frappe à froid n'existe pas.

Très tôt, la FFVE a soulevé ce point auprès des autorités, Secrétariat d'État aux Transports, UTAC, OTC.

Par Arrêté du 16 juillet 2010 -J.O. du 5 septembre 2010, applicable au 01.01.2011, Article 14, il est prévu une liste spécifique " H. VÉHICULES DE COLLECTION" des points de contrôle.

H.1.3. Frappe à froid sur le châssis : elle n'est pas soumise à contre-visite si absente, illisible ou de contrôle impossible.

Que les collectionneurs de véhicules "de collection" ne s'inquiètent pas, ils n'auront donc pas à frapper sur leur véhicule!

~~~~~

Pour les véhicules en carte grise de collection, nous vous rappelons le calendrier des dates de 1<sup>er</sup> passage au contrôle technique en fonction de leur âge.

| Véhicules mis en circulation pour la 1 <sup>ère</sup> fois   | Année limite de présentation au contrôle |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Après le 1 <sup>er</sup> janvier 1940                        | 2011                                     |
| Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1920 et le 31 décembre 1939 | 2012                                     |
| Si date de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation indéterminée | 2012                                     |
| Avant le 31 décembre 1919                                    | 2013                                     |

La date de présentation est au plus tard la date anniversaire de la 1<sup>ère</sup> mise en circulation.

Pour les véhicules en carte grise de collection présentés au contrôle technique avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la date limite de validité du visa de la visite ou de la contre-visite favorable est de 5 ans à compter de la date de la visite technique.

~~~~~

Adresse postale : B.P. 40068 - 92105 BOULOGNE BILLANCOURT Cédex
Tél. : 01 46 21 94 70 - Télécopie : 01 46 21 94 99

Siège Social : A.C.F. - 8, place de la Concorde - 75008 PARIS - Site Internet : <http://www.FFVE.org> - E-mail : FFVE@wanadoo.fr